

DAF FRANCE

A l'attention de NICOLAS RIQUELME

A LIVRON SUR DROME, le 18/07/2022

OFFRE 22072354 / 426716 AS / 220718
--

Vos réf. : OFFRE TYPE DAF 6X4 PK19001+PB

Monsieur,

Nous vous remercions de votre aimable consultation et avons le plaisir de vous adresser ci-joint notre meilleure proposition concernant :

1 GRUE PALFINGER PK19001 SLD 5
1 PLATEAU BOULONNE
1 MONTAGE PLATEAU BOULONNE GRUE

Vous souhaitant bonne réception et demeurant à votre disposition pour tous renseignements ou étude complémentaires, nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre Sobieray - Raphaël Valette
alexandre.sobieray@palfinger.fr Mob.06.18.36.50.82

PRECONISATIONS CHASSIS

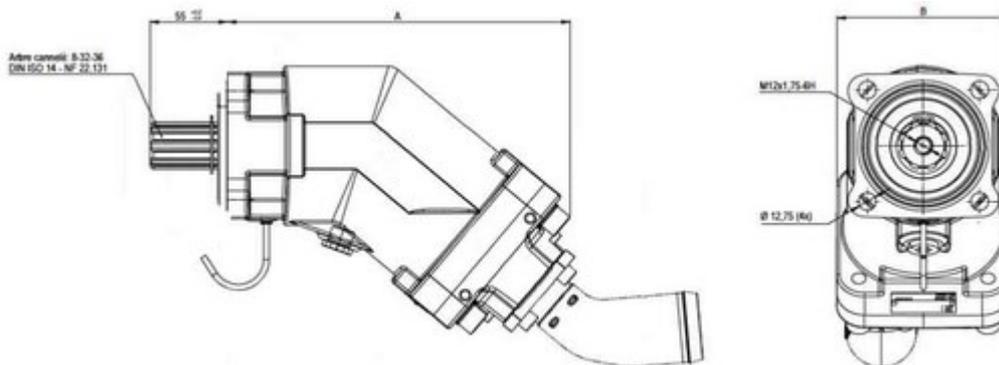
N° Etude:

VEHICULE A EQUIPER

N° commande châssis:
 Marque: DAF
 Type: CF 6X4
 Catégorie route
 PTAC (T) : 26 / PTRA (T) : 44
 Charge sur essieu avant / arrière (kg) : 9000/10500/10500
 Suspensions arrière pneumatiques
 24 volts
 Cabine: AD
 Echappement: SOL
 Empattement (mm): A PRECISER
 Porte à faux au plus près de, sans être inférieur (mm) : A DEFINIR

PRECONISATIONS CHASSIS

Châssis livré par le constructeur avec :
 Feux latéraux orange avec faisceaux complets et supports
 - Prédiposition électrique grue
 - Boîtier carrossier compatible branchement CanBus
 - Prise de mouvement sortie creuse cannelée de type utilisation intensive (pour grue):
 - Prise sur boîte de vitesses (PMT ou PTO) avec COUPLE PMT x RAPPORT PMT > 477 N.m
 Prise de mouvement impérativement compatible avec la pompe selon plan d'encombrement ci-dessous (dimensions en mm) :
 XP/PAC >ou= à 65l/min: A=247 +100(tuyauterie) (by-pass=+93) - B=123



- Sans Barre anti-encastrément
- Traverse remorquante compatible pour : crochet remorquant MG
- Faisceau et prise électrique / pneumatique pour remorque
- 2 cales de roues et leur support (obligatoire pour grue)
- Frein de parc sur le ou les essieux avant (améliore la stabilité sur l'avant, y compris dans le cas d'une béquille additionnelle lorsque la grue est en dos cabine)

REGLAGES ET PARAMETRAGES CHASSIS

Prévoir après notre montage mais avant la mise en main d'amener le véhicule chez le vendeur châssis pour procéder au câblage et aux paramétrages lui incombant :

- Passage au neutre nécessaire (étage/rapport bas) dès l'enclenchement de la prise de mouvement sur la boîte de vitesses
- Neutralisation de la suspension pneumatique dès l'enclenchement de la prise de mouvement

-Abaissement du châssis dès l'enclenchement de la prise de mouvement en cas de suspension pneumatique
-Régime maxi 1100tr/min avec prise de mouvement sur boîte de vitesse activée (pas de montée en régime accéléré automatique dès l'enclenchement de la prise de mouvement
-M/A moteur et Acc +/- depuis la radiocommande
-Maintien de la PTO si arrêt moteur
-Limitation du régime moteur à la pédale quand PAM/PMT est engagée
Tous les réglages et paramétrages châssis restent à la charge technique et financière du fournisseur de châssis après carrossage

1 GRUE PALFINGER PK19001 SLD 5



Couple de levage: 18.5 t.m
Couple de rotation: 2.0 t.m
Angle de rotation: 420°

Système à bras de levier augmentant les performances de levage
Le 2ème bras se relève de 15° au-dessus du prolongement du 1er bras !
Clapets pilotés sur tous les vérins, y compris vérin de rotation
Recyclage d'huile sur les extensions: vitesse de sortie plus rapide
Tresse de protection des flexibles entre socle et premier bras
Balancier sur socle permettant une fixation en 4 points minimum

Limiteur de capacité électronique Paltronic
LED Affichage de la charge de 60 à 100%
Distributeur sandwich Danfoss PVG32 4 fonctions
Gros débit permettant un levage précis
Distributeur séparé pour stabilisateurs de la grue
Alimentation 24 volts

Commandes de secours et distributeur sur la colonne
Arrêt d'urgence

HPLS électronique avec activation automatique
Augmente automatiquement le couple de levage en réduisant la vitesse pour gagner jusqu'à 13% de puissance supplémentaire)

Filtre haute pression
Niveau à bulle de chaque côté de la grue avec miroir réfléchissant
Crochet 8 tonnes avec roulement à billes

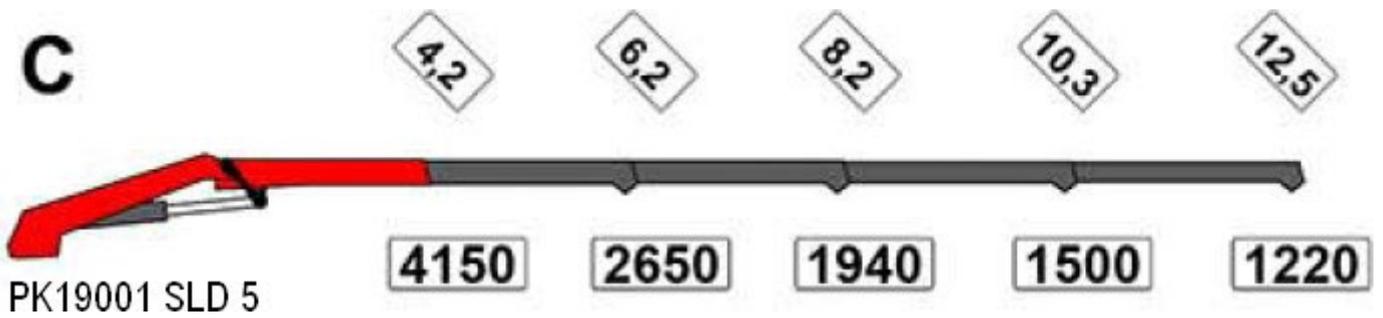
Débit de pompe recommandé : 60 à 80 l/min
 Pression de service: 360 bars

 Le châssis doit être équipé d'une PRISE DE MOUVEMENT, rapport 1/1 et de type utilisation intensive de couple 47.7 DaN/m soit une puissance de 48.0 kW à 1000 t/mn ou 72 kw à 1500 t/mn devant être en mesure d'atteindre une vitesse de rotation comprise entre 1000 et 1200 tr/m

Largeur grue repliée: 2.55 m - Hauteur en position de transport: 2.25

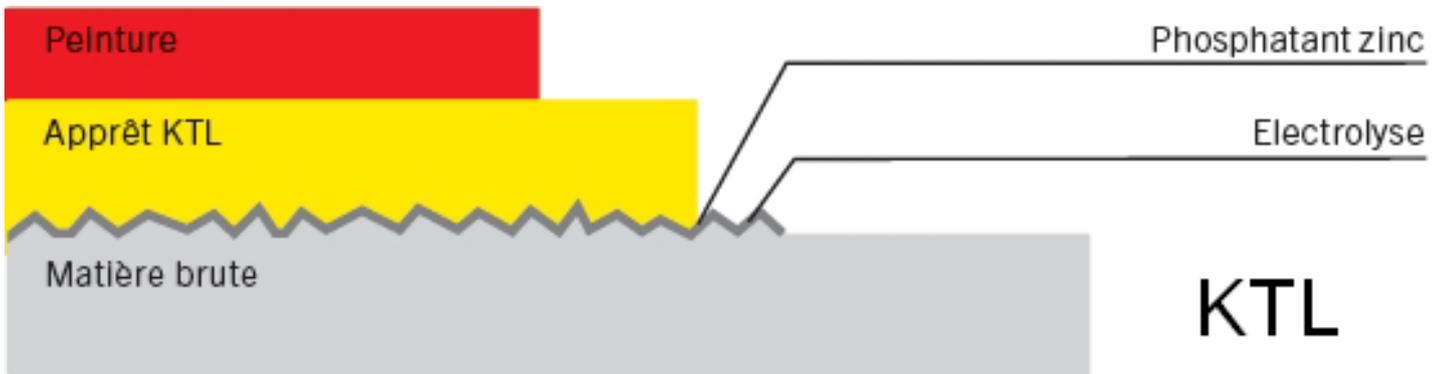
Conformité norme EN12999 HC1 HD4/S1 EN13001

24V	24 VOLTS
19001SLD5!PACKBASE	EQUIPEMENT DE BASE
RCZUF3 HP	Fonctions supplémentaires tout ou rien commandées depuis la radio, câblées. Le châssis doit être équipé des prédispositions nécessaires Branchements et paramétrages par le vendeur du châssis
MOT01/02 HP	Prédispo marche/arrêt moteur
GAS01 HP	Prédispo Accélération +/-
KONF HP	DECLARATION DE CONFORMITE CE
19001SLD5-TOWI	POINT MORT SUR BALANCIER
19001SLD5-XR3	2 STABILISATEURS XR3 à écartement hydraulique 6.60 m avec platines de stabilisateurs articulées (angle 10°)
ABSTW	Surveillance poutres + stabsateurs repliés en position de transport Capteurs de surveillance de la position de transport (Rentrée des poutres de stabilisateurs et des béquilles) Capteur "Remontée béquille" intégré dans la béquille pour éviter l'accrochage Un témoin sonore et visuel branché en cabine signale si béquilles & poutres ne sont pas rentrées en position de transport
TRAN2	Surveillance grue non repliée Capteur grue en position de transport (posée sur plateau ou benne). Un témoin sonore ET visuel en cabine signale que la grue n'est pas en position de transport.
19001SLD5-HPSC-E	Contrôle de stabilité sur 360° Adaptation de la capacité de levage en fonction de la position réelle des stabilisateurs.
SAM	Encodeur de rotation pour commandes et fonctions de confort
STOP-L	Soft Stop sur rotation Amortisseur de mouvement sur la rotation, pour préserver l'équipement et la charge
19001SLD5-LHV18	Clapets pilotés sur tous les vérins, y compris celui de rotation.
19001SLD5-PAL40	Limiteur électronique PAL40 Limiteur électronique Paltronic 40 Indicateur de charge de 60 à 100% Affichage de l'état de stabilité par l'aide Affichage du code erreur et prise diagnostic en facade Klaxon 102 Db Distributeur sandwich DANFOSS PVG32 4 fonctions Distributeur séparé x2 fonctions pour les stabilisateurs de la grue Arrêt d'urgence ***** Le châssis doit être équipé d'une prise de mouvement, rapport 1/1 et de type d'utilisation intensive de couple 47.7 DaN/m soit : une puissance de 48.0 kw à 1000 t/mn ou 72.0 kw à 1500 t/mn devant être en mesure d'atteindre une vitesse de rotation entre 10 et 1200 tours/minute Débit de pompe recommandé : 60-80 l/mn Pression de service: 360 bars *****
19001SLD5-C	PORTEE HYDRAULIQUE A 12.60 M 4 extensions hydrauliques de 6.10 m à 10.40 m - version C Les extensions sont à graisser.

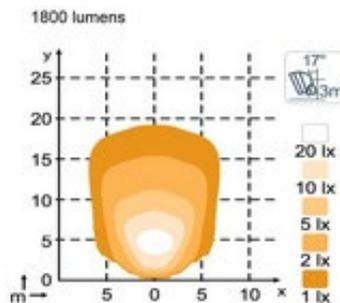


PK19001 SLD 5

- | | |
|-------------------|--------------------------------|
| 19001SLD5C-4 | 2 CIRCUITS SUPPLEMENTAIRES / C |
| RC001/FF | RADIOCOMMANDE DANFOSS |
| P2-6L | EMETTEUR LINERAIRE 4/5/6 FCTS |
| UMSCH2 HP | Inversion grue/stab sur radio |
| 19001SLD5-RAL3020 | Peinture grue RAL3020 |



- | | |
|---------------|---|
| 19001SLD5-BEL | Eclairage poste de commande & signalisation sur les béquilles.
Eclairage sur pupitre de commande principal et commandes opposées |
| SCH03 HP | Phare de travail LED
sur deuxième bras, orientable: consomme moins d'énergie à performance équivalente |



- | | |
|-----------------|--|
| LICHT HP | Commande du phare depuis radio |
| 19001SLD5-OLK01 | REFROIDISSEUR D'HUILE 8.5 KW |
| 19001SLD5-TL200 | Réservoir d'huile 200 litres séparé |
| 19001SLD5-08.0 | crochet 8 tonnes |
| 19001SLD5-BRI4B | Kit bridage BRI4 GALVANISE 4X M30 X 1500 MM + 4 douilles |
| 19001SLD5-PAL2 | . |
| CD | Conditions d'utilisation du matériel: |
| CD-PAF | Installation en porte à faux |
| CD-CROCHET | Application crochet |
| CD-LP | Application lève palettes |

CD-8H	Utilisation jusqu'à 8h /j
CD-GARANTIE12	MATERIEL GARANTI 12 MOIS
SUP.RADIO.SCANR	SUP.RADIO.PETIT MODELE.SCANRECO
VICAN3-PAF-GRUE	VICAN PORTE A FAUX - GRUE
PF0824	CHAPE DECENTREE /AXE 30
PZR450GF	ROTATOR CONTINU 4.5T A FLASQUER
PZZR450S	PROTECTION DES FLEXIBLES SUR PZR450
PZHH05	CROCHET HYDRAULIQUE
BL462	4 FLEXIBLES 900MM ROTATOR/GRUE
BL463	2 FLEXIBLES 500MM ROTATOR/ACCESSOIR
BL981-L	PAIRE DE COUPLEUR RAPIDE FEMELLE
BL981-F	PAIRE DE COUPLEUR RAPIDE MALE
PZP200MF-H	LEVE-PALETTE CROCHET.CHAINE EN13155
2 EZ2261-400	PATIN ROND DIAM:400 CHARGE MAX:12T
EP554	POMPE PAC80 LEDUC 80L/MIN

1 PLATEAU BOULONNE

PB!PACKBASE	EQUIPEMENT DE BASE
PB-LONG-UTILE\$6.8M	Longueur utile 6.8m
PB-LARG-UTILE	Largeur utile 2.470m
PB-FXCHASSIS-GRUEPAF	Faux châssis pour montage grue en porte-à-faux
PB-FXCHASSIS-PEINT	Finition faux châssis . Grenillage . Mise en apprêt de la totalité du faux châssis . Peinture 1 ton RAL au choix
PB-FXCHASSIS-RAL	teinte GRIS IC444
PB-BASE-BOIS	Base Plancher en Bois + Omégas Plancher en bois sur de type Kapur (ou équivalent), épaisseur 35 mm sur omégas galvanisés. Plancher dépassant de 4-5mm au dessus des omégas
PB-PLA-BOIS\$M	Adaptation longueur
PB-PROT-RIVE	Protection bordures de rive
PB-RID3-COTE800	3 ridelles alu hauteur 800mm par côté
PB-RID-800\$M	Ridelles hauteur 800mm
PB-TTAV	Têtier avant Montants et renforts en tôle acier galvanisée, épaisseur 40/10 Tôle acier galvanisée pleine, épaisseur 30/10, hauteur 1000mm Porte-échelle en tôle galvanisée ajourée, épaisseur 30/10, hauteur spécifiée ci-après Arrêt de charge de 150mm Conception du têtier permettant le sanglage sur les montants extérieurs Assemblage par rivets Fixation par boulons au faux châssis et par rivets aux bordures de rives

Logo VINCENT en haut à droite et à gauche

PB-TTAV-BOIS2000	Face avant h=2000mm
PB-TTAV-SUPGRU-AR	Support grue avec protège rotator avec accrochage rapide sur face avant
PB-TTAV-SUPLP-AR	Support lève palette sur face avant avec accrochage rapide
PB-SUP-2FX-TRAV	Supports pour 2 phares de travail Positionnés dans les coins supérieurs contre les logos
PB-TTAR	Têtier arrière Montants et renforts en tôle acier galvanisée, épaisseur 40/10 Tôle acier galvanisée ajourée, épaisseur 30/10, hauteur spécifiée ci-après Arrêts de charge de 150 mm Conception du têtier permettant le sanglage sur les montants extérieurs Assemblage par rivets Fixation par boulons au faux châssis et par rivets aux bordures de rive
PB-TTAR-BOIS1000	Face arrière h=1000mm
PB-TTAR-SUPLP-AR	Support lève palette sur face arrière avec accrochage rapide
PB-TTAR-PPARTEL	Porte poteau télescopique acier
PB-2ECH-ESC-MCA	2 échelles escamotables avec mains courantes amovibles
PB-2-COF-GAL	2 coffres en tôle galvanisée
PF-COF-EQ-STD	Coffre à équerre standard Dimensions 250x350x2400
PB-LEV-EQUERRE	Lève-équerrés (manche 2300mm) avec support sur face avant ou arrière
PB-SUP-OUTIL	Support pour pelle et balai sur face avant
PB-SUP-2PATINS 36.00	2 Supports pour patins diam 400 mm (EZ2261-400) ou diam 500 mm (EZ2161-500)
PB-SUPPC-ALU	4 supports pare-cyclistes VINCENT
PB-AILE-PVC-2	Ailes polyéthylène pour 2 essieux
PB-EXT-6KG	Extincteur à poudre 6 kg
PB-ENR-SANGLE-1	1 enrouleur de sangle à boulonner sous les traverses
PB-SUP-CONE-AL	1 support de cônes avec goupille anti-luce
PB-PANNEAU-PUB	Panneau publicitaire en porte à faux
PB-SUPFRPAF	Kit support pour fourche à retournement en porte à faux
PB-ETRIER-LP	Etrier pour support LP avec accrochage rapide
PB-BAE-FX-ACI	BAE arrière fixe en acier
PB-1013942	Support réservoir empattement
PB-1016230	Fourniture support boîtier VICAN
PB-RAL-BASE	Peinture de la face avant, des ranchers et des bordures de rive Dégraissage Léger ponçage (Grain 220) Apprêt antirouille Epoxy Laque de finition polyuréthane 1 ton RAL à préciser
RAL-BASE	RAL face AV BLANC IC194
PB-RAL-TTAR	Peinture de la face arrière Dégraissage Léger ponçage (grain 220) Apprêt antirouille Epoxy Laque de finition polyuréthane 1 ton
RAL TTAR	RAL face AR BLANC IC194

1 MONTAGE PLATEAU BOULONNE GRUE

Documents à joindre à votre commande:

- . PDF de l'étude Pacwin
- . BL à signer ou descriptif de la grue
- . Cahier des charges
- . N° de commande du châssis et date d'arrivée

MONTAGEPBG!PACKBASE .

PBG-GRUE-19-33 Montage grue PALFINGER 19 à 33 t.m
Montage grue de manutention de la PK19001SLD5 à la PK37002TEC7

PBG-PLAT-STD Montage plateau standard "Marchand de matériaux"
Montage du plateau boulonné livré en kit
Montage des accessoires classiques livrés avec le kit:
. ailes enveloppantes et bavettes caoutchouc sur 2 essieux
. supports pare-cyclistes alu (fourniture des barres par le monteur
. 1 coffret avec extincteur 6kg
. 1 enrouleur de sangle
. 1 coffre à équerres
. 2 coffres à outils
Signalisation latérale
Plaques fluorescentes
Eclairage conforme au code de la route
Certificat de conformité initial

PBG-SUPFRPAF Montage support fourche à retournement en porte-à-faux

PBG-BUT-LAT Pose des butoirs latéraux et des profils de renforts

PBG-2FX-TRAV-PMT Fourniture et pose 2 phares de travail sur le têtier avant
Enclenchement piloté par la prise de mouvement + interrupteur

PBG-BAE Montage BAE
Pose d'une BAE fournie par vos soins ou livrée avec le kit plateau
Adaptation mécanique
Branchements électriques et/ou hydrauliques
Peinture

PBG-BAE-FX-ACI Pose BAE arrière fixe en acier

REGLEMENTS : Total TTC :

Conditions habituelles

Prix Total net hors taxes, départ de nos ateliers :	€ HT
--	-------------

Sous réserve d'étude technique approfondie en fonction de votre choix de châssis.

Equipement(s) Optionnel(s) : supplément net HT non inclus dans le prix :

PZZHH05	CHAPE ANNEAU	€
PZP200WF-K	FOURCHE PLACO 2.0T PR PAQUET 650MM	
PZP002	KIT 2 CHEVALETS RANGEMENT FOURCHE	

BON POUR COMMANDE : 22072354

Je déclare accepter les conditions particulières ainsi que les conditions générales de vente jointes au présent devis, notamment la clause de réserve de propriété par laquelle le fournisseur se réserve la propriété de la marchandise jusqu'à complet encaissement du prix et la clause d'élection de domicile et de juridiction au terme de laquelle en cas de contestation le tribunal de commerce de Romans (Drôme) sera seul compétent.

Nom du Signataire :

Date :/...../.....

Signature et Cachet

A titre d'information Huile biodégradable :

Selon la loi du 5 janvier 2006, art. 44, l'utilisation d'huile minérale est interdite dans les zones sensibles, lorsque celle-ci peut être substituée par des lubrifiants biodégradables répondant à l'éco label européen de décembre 2004.

Les zones sensibles sont pour résumer : parcs, réserves, les forêts, les zones de captage d'eau, les lacs. Mais aussi tous les cours d'eau sur une bande de 10m.

Restant à votre disposition pour renseignements et chiffrage de l'option.

CONDITIONS PARTICULIERES applicables à l'offre ci-dessus

◆ **Descriptif :**

Tout additif au descriptif ci-dessus fera l'objet d'un avenant à notre offre.

Nous étant engagés dans une démarche qualité totale afin d'améliorer en permanence le service rendu à nos clients, nous validons systématiquement chaque étape de la prise en charge de vos besoins, aussi vous sera-t-il demandé de nous signifier votre accord sur cet avenant éventuel.

◆ **Durée de validité de l'offre :**

Trente jours. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de réviser cette offre en fonction de nos conditions d'achat.

◆ **Assurance :**

Les véhicules ou autres matériels confiés pour le montage doivent être assurés par vos soins pour l'ensemble des risques. Notre assurance "matériels confiés" ne couvre que les risques dont nous pourrions être responsables.

◆ **Garantie :**

L'équipement décrit ci-dessus est garanti pour une utilisation normale d'une durée maximale de 8 heures/jour, selon les conditions précisées dans le carnet de garantie "constructeur".

La garantie pour les équipements neufs, courant à compter de la date de mise en service renseignée sur le coupon de garantie, et au plus tard 6 mois après la sortie d'usine, est de 12 mois sauf indication particulière, notamment :

- Garantie totale sur les grues Palfinger : 12 mois ou 1000 heures (premier terme échu)
Garantie sur pièces portantes :
utilisation au crochet ou treuil : 36 mois ou 3000 h.
utilisation fourche lève palette : 24 mois ou 2000 h étendue à 36 mois ou 3000 h si l'accessoire est identifié (type, n°série) sur le coupon de garantie dûment retourné.
utilisation grappin, benne preneuse, vide container, manipulateur, tarière : 12 mois ou 1000 h étendue à 24 mois ou 2000 h si l'accessoire est identifié (type, n°série) sur le coupon de garantie dûment retourné.
- Garantie totale sur les grues Epsilon : 12 mois ou 1000 heures
Garantie sur pièces portantes : 24 mois ou 2000 h pièces et main d'œuvre, 36 mois ou 3000 h pièces (sans main d'œuvre)
- Garantie totale sur les polybenches Palfinger : 12 mois ramenés à 6 mois en cas d'usage intensif
Garantie sur pièces portantes : 36 mois ramenés à 24 mois en cas d'usage intensif
- Garantie totale sur les nacelles PPI : 12 mois
- Garantie sur les Benches Vincent : 24 mois, hors accessoires et autres matériels
- les matériels d'occasion sont vendus sans garantie, en l'état connu de l'acheteur.

◆ **Documentation fournie (sauf indication spécifique) :**

Dans le cas de montage sur véhicule carrossé conformément au code de la route en vigueur, seront fournis les documents suivants pour les seuls matériels effectivement montés par nos soins :

- *carnet de garantie du matériel*
- *manuel d'instructions ou livret d'inspection, mise en main, maintenance, révision*
- *certificat C.E.*
- *attestation de vérification de mise en service par un service agréé*
- *procès verbal de contrôle de CCI (contrôle de conformité initial) ou si requis le certificat de carrossage et les bulletins de pesée*

Sauf indication contraire, sont exclues de notre prestation, la demande et les démarches d'immatriculation, ainsi que l'éventuelle présentation du véhicule au service des mines.

Avec les accessoires de manutention :

- *certificat C.E.*
- *attestation de vérification ou certificat d'épreuve par un service agréé*

Avec les autres matériels tels que les compacteurs :

- *manuel d'instructions*
- *certificat C.E.*

◆ **Livraison :**

Sauf accord particulier, notre offre s'entend pour un matériel retiré en nos ateliers.

◆ **Formation :**

La mise en main et la démonstration des fonctionnalités de votre matériel seront effectuées le jour de la livraison par le responsable ayant supervisé le chantier.

Aussi pour que cet équipement soit rapidement opérationnel, nous permettons nous de vous suggérer que cette formation soit suivie par l'utilisateur habituel du matériel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) 25/01/2017

1. APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CGV

Sauf stipulations contraires contenues dans un contrat écrit spécifique, toutes les ventes de PALFINGER France sont soumises aux présentes CGV et aux conditions particulières mentionnées dans sa confirmation de commande.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs des conditions particulières de la confirmation de commande, et une ou plusieurs des clauses des CGV, les premières l'emportent sur les secondes.

En passant commande à PALFINGER France, l'acheteur :

- reconnaît accepter sans réserve les présentes CGV,
- reconnaît accepter que ces CGV, avec les conditions particulières stipulées dans la confirmation de commande, constituent le contrat liant les parties à l'exclusion de toutes autres dispositions contenues dans quelque autre document que ce soit, sauf stipulations contraires contenues dans un contrat écrit spécifique,
- reconnaît accepter que toutes conditions, générales et/ou particulières, contraires à ces CGV contenues dans ses propres documents (commande, etc.) ne font pas partie du contrat, n'engagent pas PALFINGER France et ne sauraient donc être opposées à cette dernière.

Le fait que PALFINGER France ne se prévale pas, à un moment donné, des présentes CGV ne vaut pas renonciation à ses prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. FORMATION DU CONTRAT

2.1 Le contrat ne sera formé, qu'après acceptation par PALFINGER France de la commande de l'acheteur.

Cette acceptation sera formalisée uniquement par l'envoi par PALFINGER France d'une confirmation de commande à l'acheteur. PALFINGER France ne sera engagée que dans les termes de sa confirmation de commande et des présentes CGV sauf stipulations contraires contenues dans un contrat écrit spécifique. Une offre faite par un salarié de PALFINGER France, même si elle a été acceptée sans réserve ni condition par l'acheteur, n'entraîne pas la formation du contrat et n'engage pas PALFINGER France jusqu'à émission par cette dernière de la confirmation de commande. Les offres de PALFINGER France ne sont valables que pendant 60 jours à compter de leur envoi.

2.2 En cas d'acquisition financée par le biais d'un établissement de crédit (opération de crédit-bail,...), une mention spécifique doit être renseignée sur le bon de commande du client.

Dans ce cas, la commande n'est réputée acceptée qu'à compter de la réception de l'accord définitif de financement (valable jusqu'à la date de livraison) émis par un établissement de crédit ayant son siège social sur le territoire national français.

La réception de cet accord définitif de financement doit intervenir au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la commande passée par le client. Passé ce délai, la commande de sera pas validée.

3. PRIX

Le prix du contrat avec l'acheteur est celui spécifié dans la confirmation de commande. Ce prix, pour les machines standards, c'est à dire présentes au catalogue de PALFINGER France, est celui figurant dans ses tarifs en vigueur lesquels peuvent être modifiés à tout instant. Sauf stipulation particulière dans sa confirmation de commande, les prix de PALFINGER France :

- sont données suivant l'INCOTERM EXW et s'entendent hors toutes taxes (par exemple fiscales ou douanières), hors coût de l'emballage et du transport, hors coûts des travaux nécessaires à l'installation sur site de la machine, hors frais de montage, de mise en route et de raccordement, hors coûts de formation.
- ne comprennent pas le prix des droits de propriété intellectuelle et industrielle ni du savoir faire de PALFINGER France.

4. CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENT

4.1 Sauf conditions particulières mentionnées dans la confirmation de commande de PALFINGER France :

- les machines sont facturées et payables à hauteur du 1/3 à la commande et le solde à la livraison c'est-à-dire dès l'envoi de l'avis de mise à disposition prévu à l'article 5.1 ci-dessus, et ce même en cas de non enlèvement par l'acheteur. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

Toute détérioration du crédit de l'acheteur, résultant notamment d'une absence de couverture par les assureurs crédit de PALFINGER France, ou d'un incident de paiement antérieur, porté à la connaissance de PALFINGER France :

- avant son offre ou sa confirmation de commande pourra justifier une exigence de garantie ou un règlement total comptant par traites payables à vue avant l'exécution des commandes reçues.
- après son offre ou sa confirmation de commande pourra justifier, une modification des conditions initiales de règlement des commandes en cours, et entraîner une exigence de garantie ou un règlement total comptant par traites payables à vue avant la livraison.

En cas de vente, de mise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par l'acheteur, les sommes dues au titre de l'ensemble des commandes déjà livrées ou en cours de livraison deviendront immédiatement exigibles quelles que soient les conditions de paiement convenues antérieurement.

4.2 Tout retard de paiement par rapport aux dates contractuelles :

- donnera lieu à une pénalité de retard calculée en appliquant aux sommes restant dues un taux d'intérêt égal à 3 fois l'intérêt légal en vigueur en France majoré de 5 points. Ne constitue pas un paiement la remise d'effet de commerce ou de chèque impliquant une obligation de payer, mais l'encaissement effectif du prix à l'échéance convenue.
- entraînera une indemnité forfaitaire pour compensation des frais de recouvrement, coûts administratifs et coûts internes de notre société lorsque le paiement de la facture interviendra après expiration du délai de paiement. L'indemnité forfaitaire de 40 euros fixée par décret (n°2012-1115) est due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement. En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui, figurant dans les présentes CGV. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, notre société peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.
- entraînera la perte irrévocable de l'éventuelle garantie de la société PALFINGER France sur les machines impayées.
- entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les factures en cours ainsi que la suspension de toutes les commandes en cours auprès de PALFINGER France sans préjudice de toute autre voie d'action.
- pourra entraîner sur simple information de PALFINGER France, résolution de la vente objet de la facture impayée, mais également si son semble à PALFINGER France résolution de tous les autres contrats en cours. Dans ce cas, l'acheteur ne pourra réclamer quelques sommes que ce soit, à quelques titres que ce soit, à PALFINGER France au titre de cette ou ces résolutions. Outre la restitution des machines, l'acheteur devra indemniser PALFINGER France de l'ensemble des préjudices résultant de cette ou ces résolutions.

4.3 Tout paiement réalisé en retard s'imputera en priorité sur les factures dont l'exigibilité est la plus ancienne.

5. CONDITIONS ET DELAIS DE LIVRAISON

Sauf conditions particulières mentionnées dans la confirmation de commande de PALFINGER France :

5.1 Les délais de livraison de PALFINGER France s'entendent au départ des usines et magasins et ne sont communiqués qu'à titre indicatif sans engagement. Ils ne courent qu'à compter de la réception par PALFINGER France des renseignements et documents définitifs nécessaires à la réalisation de la commande, et à compter de la prise de possession par PALFINGER France du véhicule sur lequel le matériel commandé doit être installé. Si le véhicule sur lequel PALFINGER France s'est engagée à monter sa machine est mis à sa disposition par l'acheteur en retard, par rapport à la date mentionnée dans la confirmation de commande sur les indications de l'acheteur, le délai de livraison mentionné sur la confirmation de commande sera automatiquement prorogé d'une durée à définir et qui sera notifiée à l'acheteur. La livraison est réputée effectuée dans les établissements de PALFINGER France dès l'envoi de l'avis de mise à disposition. Les marchandises doivent être retirées par l'acheteur dans un délai maximum de trente jours à compter de l'envoi de l'avis de mise à disposition.

5.2 Une commande ne peut être refusée pour cause de retard de livraison.

L'acheteur ne pourra en aucun cas solliciter l'annulation de la vente, des pénalités de retard ou des dommages et intérêts pour un non respect des dates de livraison.

5.3 En cas de force majeure touchant PALFINGER France (Cf. article 10), les délais de livraison seront prolongés automatiquement de deux mois minimum. En cas de livraison partielle, les machines déjà fabriquées et livrées au moment de la rupture du contrat pour cas de force majeure, devront être payées par l'acheteur si elles peuvent être utilisées par lui. Dans le cas contraire, elles devront être récupérées par la société PALFINGER France.

6. TRANSFERT DES RISQUES - RISQUES DU TRANSPORT

Le véhicule confié par l'acheteur sur lequel la société PALFINGER France doit installer sa machine doit être assuré par l'acheteur pour l'ensemble des risques. L'assurance « des biens confiés » de la société PALFINGER France ne couvre que les risques affectant les biens qui lui sont confiés, dont elle serait responsable. Sauf stipulations contraires dans la confirmation de commande de PALFINGER France, les machines de la société PALFINGER France sont livrées selon l'INCOTERM EXW. Elles voyagent aux risques de l'acheteur. Le transfert des risques s'opère dès la mise à disposition des machines dans les locaux de PALFINGER France. Il appartient à l'acheteur de s'assurer pour ces risques, et en cas de retard, d'avarie ou de perte pendant le transport, de faire toutes réserves et d'exercer tout recours par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception ou par exploit d'huissier sous un délai maximum de 3 jours auprès des transporteurs responsables.

7. ETENDUES ET LIMITES DE RESPONSABILITE

7.1 PALFINGER France s'engage à livrer des machines, conformes aux spécifications mentionnées dans sa confirmation de commande, en bon état de fonctionnement pour les machines neuves, et dans l'état constaté par l'acheteur au jour de la vente pour les machines d'occasion, conformes aux normes époques de sécurité pour les utilisateurs. Les constructeurs comme PALFINGER France peuvent à toute époque appliquer à leurs modèles des perfectionnements et modifications jugés utiles sans aucune notification particulière. Par conséquent, les poids, dimensions, capacités, rendements et autres données techniques figurant sur les catalogues, prospectus, annonces publicitaires, gravures et listes de prix de PALFINGER France, ne constituent que des informations indicatives. Ces informations n'ont pas un caractère contractuel, et ne sont donc pas obligatoires. L'acheteur ne peut se prévaloir que des documents qui sont joints à l'offre de vente ou à la confirmation de commande de PALFINGER France.

7.2 L'engagement de PALFINGER France (cf. 7.1) est limité :

- 7-2-1** concernant les non-conformités à 1 mois à compter du jour de l'envoi à l'acheteur de l'avis de mise à disposition prévu à l'article 5.1 ci-dessus, ou à défaut, au plus tard le jour de l'enlèvement du matériel par l'acheteur ou son transporteur. Passé ce délai, l'acheteur ne pourra plus former aucune réclamation ou contestation, ni exercer aucune action contre PALFINGER France pour non-conformités,
- 7-2-2** concernant les vices cachés, l'acheteur doit sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la société PALFINGER France par écrit de l'existence des vices dans un délai maximum de sept jours à compter de leur découverte. Passé ce délai, l'acheteur ne pourra plus former aucune réclamation ou contestation, ni exercer aucune action contre PALFINGER France pour vices ou défauts cachés.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de PALFINGER France par l'acheteur dans ces délais, l'acheteur doit aviser PALFINGER France sans délai et par écrit, des défauts reprochés et fournir toute justification quant à la réalité et l'importance des vices, non-conformités et défauts allégués, notamment en retournant à ses frais, à première demande de PALFINGER France, et sous un délai d'un mois (1) maximum, les pièces jugées défectueuses. L'acheteur devra laisser à PALFINGER France toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices, non-conformités et défauts, et pour y remédier. L'acheteur s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin sans autorisation de PALFINGER France.

7-3 Si la responsabilité de PALFINGER France est engagée, et même si des dommages (corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, consécutifs ou non) ont été causés par les machines livrées, la réparation due par PALFINGER France à l'acheteur sera limitée au choix de PALFINGER France, soit :

- 7-3-1** : à la réparation des machines.

Dans ce cas PALFINGER France fournira gratuitement les pièces qui ont été reconnues défectueuses par ses services techniques. Les frais éventuels de main d'œuvre et de déplacement resteront à la charge de l'acheteur, de même que le coût du transport du matériel ou des pièces défectueuses ou non conformes, ainsi que celui du retour du matériel ou des pièces réparées ou remplacées. Si la pièce jugée défectueuse n'est pas retournée par l'acheteur malgré la demande de PALFINGER France, la pièce de remplacement sera alors facturée par PALFINGER France. Si la pièce, après avoir été retournée à PALFINGER France, n'est pas jugée non conforme ou défectueuse par ses services, cette dernière sera facturée à l'acheteur.

7-3-2 : au remboursement des machines viciées, défectueuses ou non-conformes,

7-3-3 : au remplacement de ces machines au lieu de livraison mentionné dans l'offre de vente ou la confirmation de commande.

8. GARANTIE CONTRACTUELLE

8-1 lorsque les machines de la société PALFINGER France font l'objet d'une garantie contractuelle stipulée dans sa confirmation de commande, la société PALFINGER France, par exception à l'article 7-2-2, garantira l'acheteur contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, les matières ou la fabrication, pendant la ou les durées mentionnées dans la confirmation de commande lesquelles courront à compter du jour de l'envoi à l'acheteur de l'avis de mise à disposition prévu à l'article 5.1 ci-dessus, ou à défaut, au plus tard le jour de l'enlèvement du matériel par l'acheteur ou son transporteur.

8-2 Toute garantie est exclue en cas de dysfonctionnement de la machine provenant d'incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, de remplacements ou des réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, de détériorations, d'accidents, de négligences, de défauts de surveillance ou d'entretien, de travaux de modification ou de remise en état non réalisés par PALFINGER France ou les membres agréés de son réseau de SAV, et d'utilisations abusives ou défectueuses du matériel. De même, la garantie est exclue lorsque la carte de garantie accompagnant les matériels n'est pas retournée complétée.

8-3 Afin de bénéficier de la garantie, l'acheteur doit aviser PALFINGER France sans délai et par écrit, des défauts reprochés et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci notamment en retournant à ses frais, à première demande de PALFINGER France, et sous un délai d'un mois (1) maximum, les pièces jugées défectueuses. L'acheteur doit donner à PALFINGER France toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et y porter remède.

8-4 Au titre de la garantie, la société PALFINGER France ne sera tenue qu'aux obligations stipulées à l'article 7-3-1, et uniquement pour les pièces jugées défectueuses par ses services.

8-5 A l'exception de la garantie de la machine, PALFINGER France ne sera tenue à aucune indemnisation envers l'acheteur pour les dommages (corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, consécutifs ou non) causés par la machine livrée.

9. CONFIDENTIALITE - PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Les dessins, plans, études, calculs, prototypes, modèles, gravures, photographies ou tout autre support fourni par PALFINGER France restent sa propriété et sont strictement confidentiels. Il est interdit à l'acheteur de les reproduire, sauf pour ses besoins personnels, ou de les communiquer à des tiers. Le prix de cession payé par l'acheteur n'emportant aucunement cession des droits de propriété intellectuelle et industrielle ou des savoirs faire de la société PALFINGER France, l'acheteur ne dispose que du droit d'utiliser ou de vendre la machine livrée, mais pas de la reproduire. En cas de cession de la machine, le sous-acquéreur devra s'engager dans les mêmes termes que ceux de la présente clause vis-à-vis de l'acheteur. L'acheteur se porte fort du respect des engagements stipulés à la présente clause par ses dirigeants, ses actionnaires et associés présents ou futurs, les sociétés du groupe auquel il appartient tel que ce groupe est composé et tel qu'il pourrait être modifié, ses préposés, ses mandataires, ses conseils, consultants et sous-traitants.

10. CAS DE FORCE MAJEURE

PALFINGER France ne pourra être tenue pour responsable des retards dans l'exécution ou de l'inexécution de tout ou partie de ses obligations, si ce retard ou cette inexécution sont dus à la survenance d'un cas de force majeure.

Au sens des présentes conditions est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté des parties faisant obstacle à son fonctionnement normal d'une importance telle que ses conséquences ne puissent être compensées par les moyens dont disposent les parties.

Consistent par exemple des cas de force majeure : les grèves et autres conflits sociaux, les incendies, les explosions, les inondations, les dégâts ou les pannes, les catastrophes naturelles, les guerres ou insurrections, l'arrêt des transports, affectant les usines ou les sites de production des parties, de leurs fournisseurs, de leurs sous traitants ou de leurs transporteurs. Après avoir épuisé tous les moyens en son pouvoir pour remplir ses obligations et dans les meilleurs délais suivant la survenance d'un événement constitutif de force majeure, la société PALFINGER France avisera l'acheteur en précisant les incidences raisonnables prévisibles de cet événement sur le déroulement du contrat. Les parties se réuniront pour discuter de toutes mesures utiles à prendre pour limiter les conséquences de la survenance de l'événement constitutif de force majeure.

Si la durée totale d'un cas de force majeure persistait plus de deux mois à partir de sa notification, la société PALFINGER France aura la possibilité de résilier, avec effet immédiat, le présent contrat par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, et ce sans que l'acheteur ne puisse réclamer des dommages et intérêts du fait de cette résiliation. En cas de résiliation du contrat pour cas de force majeure, les machines déjà fabriquées et livrées au moment de la rupture du contrat pour cas de force majeure, devront être payées par l'acheteur si elles pouvaient être utilisées par celui-ci avant la survenance de ce cas de force majeure. Dans le cas contraire, elles devront être récupérées par la société PALFINGER France. En cas de paiement d'avance réalisé par l'acheteur c'est-à-dire avant livraison, celui-ci sera remboursé par PALFINGER France.

11. RESILIATION

Indépendamment des cas et des modalités de résiliation visés dans les autres clauses des CGV, PALFINGER France peut, à tout moment, résilier le contrat le liant à l'acheteur dans le cas où celui-ci manquerait à l'une quelconque de ses obligations. Une telle résiliation prendra effet 15 jours après la date d'envoi par PALFINGER France d'une mise en demeure à l'acheteur restée sans effet et faite par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. L'acheteur ne pourra réclamer quelques sommes que ce soit, à quelque titre que ce soit, à PALFINGER France du fait de cette résiliation. A l'inverse, la société PALFINGER France, en plus de cette résiliation, pourra solliciter en justice l'indemnisation de l'ensemble des préjudices résultant des défaillances de l'acheteur.

12. RESERVE DE PROPRIETE

En cas de défaut de paiement de tout ou partie du prix de la commande, PALFINGER France se réserve, jusqu'au complet paiement du prix en principal, frais et accessoires, un droit de propriété sur les matériels vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits.

Tout acompte versé par l'acheteur restera acquis à PALFINGER France à titre de provision sur l'indemnisation à laquelle elle pourra prétendre, sans préjudice des actions qu'elle pourrait intenter.

Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, les risques afférents aux machines vendues sont transférés à la charge de l'acheteur dès l'enlèvement des marchandises dans les usines de PALFINGER France par le transporteur.

En conséquence, l'acheteur s'engage à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, de destruction, de vol des machines et de dommages pouvant être causés par ces dernières. En cas de saisie ou toute autre intervention d'un tiers sur les machines vendues, l'acheteur est tenu de l'aviser de la présente clause et d'aviser PALFINGER France immédiatement. L'acheteur autorise d'ores et déjà, et de manière inconditionnelle, PALFINGER France à faire dresser un inventaire et/ou à mettre sous séquestre les machines impayées à sa possession.

13. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous les litiges entre PALFINGER France et l'acheteur relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de ROMANS (DRÔME - FRANCE), même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel en garantie nonobstant toutes clauses contraires. La création ou l'acceptation de lettres de changes n'implique ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de compétence.

14. LOI APPLICABLE

Tous les litiges entre PALFINGER France et l'acheteur seront soumis à la loi interne française, c'est à dire à l'exclusion de la convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur la vente internationale de marchandises.

15. NULLITE - INAPPLICABILITE

Pour les cas où certaines des dispositions des présentes CGV viendraient à être annulées ou ne pourraient être appliquées, pour quelque motif que ce soit, tous les autres termes et conditions de ces CGV resteront valables et en vigueur.